

Le 4 avril 2005

Madame Ruth Lamontagne, chargée de projet
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
675, boul. René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
Québec (Qc) G1R 5V7

OBJET : Projet d'amélioration de la route 175
à 4 voies divisées du km 84 au km 227 (143 km)
Projets 20-3671-0143 et 20-3972-0157
**Concept complémentaire du programme de compensation
de l'habitat du poisson**

Madame,

Dans le cadre du projet susmentionné, le ministère des Transports du Québec a déposé un Concept de programme de compensation de l'habitat du poisson en date du 27 février 2004 pour une perte estimée de l'habitat de l'ordre de 5 à 6 hectares. Ce concept se divise en 4 volets :

- Volet 1 :* Minimiser les pertes de l'habitat lors de la phase de **conception** du projet (élaboration des tracés).
- Volet 2 :* Prévoir des mesures d'atténuation lors de la phase de préparation des **plans et devis** (type de ponts et ponceaux, montaison du poisson et aménagements d'habitats dans les cours d'eau et dans les lacs impactés).
- Volet 3 :* Éviter tout accident de chantier pouvant causer des pertes de l'habitat du poisson lors de la phase des travaux de **construction** de la route et des ponts.
- Volet 4 :* – Aménagements fauniques hors de l'emprise dans l'émissaire du lac Daran vers le lac Tourangeau sur une longueur de 2,12 kilomètres représentant 11 486 mètres carrés (projet autorisé et travaux en cours 2004-2005).
- Proposition d'aménagements fauniques hors de l'emprise au lac à Jack (rehaussement du lac).

À la suite du dépôt dudit concept, le ministère des Transports a reçu, du mois d'avril au mois de novembre 2004, des avis favorables (écrits et verbaux) de la part des organismes identifiés ci-dessous sur l'ensemble du concept avec cependant une réserve pour le site du lac à Jack :

- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- Ministère des Pêches et des Océans du Canada
- Ministère des Transports du Canada
- Société des établissements de plein air du Québec
- Centre d'expertise hydrique du Québec
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Compte tenu de l'impossibilité d'une entente sur le volet portant sur le rehaussement du lac à Jack, le Ministère dépose aujourd'hui un Concept complémentaire du programme de compensation de l'habitat du poisson qui vise à construire une digue au lac Beloeil qui permettrait un gain de l'habitat d'environ 15 hectares.

Terres humides et avifaune

Le ministère des Transports entend profiter des travaux au lac Beloeil pour compenser des pertes de superficies de terres humides et de l'habitat de l'avifaune par notamment l'aménagement d'une petite digue à la sortie de la baie, tout juste en amont de l'ancien barrage, ainsi que par des travaux de plantation. L'objectif est d'obtenir environ 4,5 hectares de zones d'eau peu profonde propices aux herbiers aquatiques afin de créer un milieu humide favorable à l'avifaune. Nous prévoyons également un gain de 5 à 10 hectares de bande riveraine humide.

Réserve de compensation

Pour réaliser les travaux de réaménagement d'une chaussée de la route 175 dans le secteur du lac des Uries (2003-2004, km 190) et dans le secteur de la rivière Pikauba (2004-2005, km 149), le Ministère a réalisé un programme de compensation de l'habitat du poisson dans l'émissaire du lac Daran (travaux 2004-2005, km 181).

En vertu de la Loi sur les pêches, 3 943 mètres carrés des habitats de compensation ont été reconnus dans ce programme. De cette superficie, 709 mètres carrés ont été utilisés pour les travaux précités et les 3 234 autres mètres carrés constituent une réserve de compensation pour les travaux d'amélioration à 4 voies de la route 175 du km 84 au km 227.

Dans le cadre du programme de compensation du lac Beloeil, le ministère des Transports demande que l'excédent de la superficie des habitats créés par rapport à la superficie réelle utilisée à la fin des travaux soit aussi reconnu comme réserve de compensation.

La réserve de compensation devra être applicable aux travaux à venir sur les routes 169 et 381 et à des travaux ultérieurs sur la route 175 par la Direction de Québec et par la Direction du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Chibougamau.

Cadre législatif

Par la présente, nous demandons que les travaux d'aménagements de l'habitat du poisson au lac Beloeil et les travaux connexes, notamment le déboisement et la construction des chemins d'accès, soient inclus dans le certificat d'autorisation qui doit être délivré pour la route 175 à 4 voies divisées en vertu de l'article 31,5 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Nous demandons qu'ils soient également inclus dans le rapport d'examen préalable qui doit être signé par les autorités en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Une autre autorisation doit aussi être délivrée en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Vous trouverez joint à la présente, le rapport présentant le Concept complémentaire du programme de compensation de l'habitat du poisson. N'hésitez pas à me contacter pour tout renseignement additionnel relatif à la présente.

Je vous prie de croire, Madame, à mes sentiments les meilleurs.

Donald Martel, a.g.
chargé de projet Environnement
Service des inventaires et du Plan

P.-S. – Cette lettre est adressée et transmise à :

Mme Claire Michaud – Ministère des Transports du Canada
Mme France Pouliot – Ministère des Pêches et des Océans du Canada
M. Jacques Laurin – Ministère de l'Environnement du Canada
M. Daniel Bergeron – Service de la conservation de la faune du Canada
M. Robert Parent – Ministère des Ressources naturelles et de la Faune Québec
M. Gérald Guérin – Ministère des Ressources naturelles et de la Faune Jonquière
M. Sylvain Boucher – Société des établissements de plein air du Québec

DM/ht

p.j.

c.c. M. Donald Turgeon – chef du Service des inventaires et du Plan
M. Michel Caron – Génivar–Tecsult